



# REGLEMENT PARTICULIER du 5<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL VHC de l'HERAULT – GRAND ORB 11 et 12 AVRIL 2020

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement :	Lundi 24 Février 2020
Ouverture des engagements	Lundi 24 Février 2020
Clôture des engagements	Lundi 30 Mars 2020 à minuit
Parution du road-book	Jeudi 02 Avril 2020 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 5 Avril 2020 de 09 H 00 à 17 H 00
Vérifications administratives	Samedi 11 Avril 2020 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications techniques le	Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 00 à 14 H 00
Parc Fermé Départ & Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape	Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 15 à 14 H 15
Heure de mise en parc de départ - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11 Avril 2020 à partir de 11 H 00
Briefing Direction de Course: Voitures Encadrements, Ouvreurs	Samedi 11 Avril 2020 à 13 H 15
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11 Avril 2020 à 14 H 30 – PC Lamalou-les-Bains
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 11 Avril 2020 à 15 H 00
Départ 1 <sup>er</sup> Etape - Hérépian	Samedi 11 Avril 2020 à 15 H 00
Parcs d'Assistance	Samedi 11 Avril 2020 à 16 H 30 (avant le moderne)
Arrivée 1 <sup>er</sup> Etape - Hérépian	Parc des Loisirs & autres parkings Centre-ville Lamalou-les-Bains
Publication des résultats 1 <sup>ère</sup> Etape	Samedi 11 Avril 2020 à 18 H 39
Publication des heures et ordres de départ 2 <sup>ème</sup> Etape	Samedi 11 Avril 2020 à 21 H 00
Départ 2 <sup>ème</sup> Etape - Hérépian	Samedi 11 Avril 2020 à 21 H 00
Parc de Regroupement – Hérépian	Dimanche 12 Avril 2020 à 07 H 30 (avant le moderne)
Arrivée Finale Lamalou Les Bains	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Publication des résultats du rallye	Dimanche 12 Avril 2020 à 13 H 16
Remise des prix sur le podium :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
	Dimanche 12 Avril 2020 Podium Arrivée Lamalou les Bains à
	Partir de 13 H 20

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional de L'HERAULT – GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°60 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° R1/2020 du 21/01/2020..

## Comité d'Organisation

Président ASA Hérault : Alain SZAFARCZYK  
Organisateur Administratif & Technique : ASA Hérault  
Membres : Comité d'organisation de l'ASA Hérault

## Secrétariat du Rallye

**Adresse Géographique** : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas  
34080 – MONTPELLIER

**Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers** : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 - FABREGUES

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) – [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com).

## Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT

Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 14 H 00 à 19 H 00 à partir du 24 Février 2020

## Permanence pendant le rallye

P.C. Mairie de Lamalou – 3, Avenue Clémenceau – 34240- LAMALOU LES BAINS

Samedi 11 Avril 2020 de 014 H 00 à la fin de la 1<sup>ère</sup> Etape

Dimanche 12 Avril 2020 de 07 H 00 à la fin du délai de réclamation

## 1.1P. - OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	Robert CLOS	6055/0804
	Claude MARY	1622-08/05
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle BASCOUL	149759/0808
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	123253/0804
Commissaire Technique Responsable VHC/VHRS :	Jean-Louis BOSC	14848/0805

**Pour les autres fonctions officielles : Se reporter à l'Article 1.1P OFFICIELS du Règlement Particulier du 5<sup>ème</sup> Rallye Régional de l'Hérault Grand Orb MODERNE.**

Nombre de postes de commissaires :	ES 1/3/5	Madale	: 4 postes inter
	ES 2/4/6	Plausseous	: 4 postes inter

Commissaires : 2 commissaires et 1 extincteur par poste inter  
Ambulance : 1 VSAB + 1 Désincarcérateur au départ de chaque ES

## 1.2P. - ELIGIBILITE

Le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC de L'HERAULT – GRAND ORB compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 (Coef. 1).

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée des Rallyes VHC 2020.

## 1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Vendredi 3 Avril 2020 sur le site de l'ASA ([www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com), rubrique rallye de l'HERAULT 2020 horaires convocation) qui auront lieu le : Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 00 à 14 H 00– Salle des Fêtes – Lamalou les Bains (Près Casino). Les vérifications techniques auront lieu Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 15 à 14 H 15 – Avenue Charcot Face au Casino, Derrière Abris Bus.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaquet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

REGLEMENT PARTICULIER	5 <sup>ème</sup> RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Version avec VISA	2/5
-----------------------	--	-------------------	-----

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> Rallye de l'HERAULT – GRAND ORB doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 30 Mars 2020 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum pour un total de 150 Moderne + VHC + VHRS.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 280 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 560 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en banque qu'à la clôture des engagements.

**Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du PTH.**

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue sur le montant de l'engagement, pour frais administratifs.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1P.** - Sont autorisées les voitures tel que défini conformément à l'Article 4 de la réglementation des Rallyes VHC 2020 et de la Coupe de France des rallyes VHC ;

Les systèmes d'extinction du feu munis d'une goupille doivent être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect des sanctions seront appliquées avant le départ une mise en conformité devra être effectuée pendant le rallye une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Pour les voitures possédant un PHN/PHT la direction électrique n'est autorisée que sur les « Classic » dont le classement est séparé de celui du VHC

### 4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre-ville à Lamalou-les-Bains. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites dans l'enceinte des parcs d'assistance. Le parking remorque est situé zone de l'ancienne gare, Avenue de la Gare à Lamalou-les-Bains.

Le Samedi 11 Avril 2020, après midi à partir de 13 H, et le Dimanche 12 Avril 2020 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance

### REMARQUE IMPORTANTE :

**Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant les nuits du Vendredi 10 Avril 2020 au Samedi 11 Avril 2020 et du Samedi 11 Avril 2020 au Dimanche 12 Avril 2020. Ces parcs seront gardés durant la nuit du Samedi par des maîtres chiens.**

#### 4.3.2.3P. - PROPETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

##### Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

#### 4.6.1.P. – IDENTIFICATIONS DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. - DESCRIPTION

Le 5<sup>ème</sup> Rallye régional de l'HERAULT – GRAND ORB représente un parcours de 200.8 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 :

Madale	1-3-5	: 6.0 Km
Plausseous	2-4-6	: 7.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.2P. – RECONNAISSANCES :** Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

Dimanche 5 Avril 2020 de 09 H 00 à 17 H 00 et le Samedi 11 Avril 2020 de 08 H 00 à 12 H 00.

Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault ([www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com) rubrique 5<sup>ème</sup> Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2020 road-book) Jeudi 02 Avril 2020 à 12 H 00.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances.

Avant le début de la session de reconnaissances qu'ils auront choisie, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**). Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brises avant et de la vitre arrière.

**Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route**

**RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND**

**Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes**

REGLEMENT PARTICULIER	5 <sup>ème</sup> RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Version avec VISA	4/5
-----------------------	--	-------------------	-----

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France.

### **6.3P. - AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage officiel est situé au P.C. du Rallye Salle du Conseil - Mairie de Lamalou-les-Bains. Un 2<sup>ème</sup> tableau d'affichage sera disposé devant la Mairie d'Hérépien au niveau du Parc de regroupement/Parc Fermé.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Jaune
- Chef de poste : Chasuble Orange

### **7.3.16P. - NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2**

*Cet article est applicable au Rallye VHC du 5<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE L'HERAULT GRAND ORB 2020*

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés, présents à la remise des prix.

**Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (\*) au 12<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES VHC 29- 31 OCTOBRE 2020 (non cessible ni échangeable, ni reportable).**

(\*) Hors module de géo-localisation

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot – Lamalou les Bains avant de rejoindre le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles .